

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX -

Procurations : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX

Absents : Didier FENEON

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : Lundi 18 novembre 2024

Date affichage : Lundi 18 novembre 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 18 octobre 2024, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

#### **Délibérations :**

##### **1/ Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière :**

No 95-2024 : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 10 novembre 2022. Plusieurs concessions perpétuelles, trentenaires, cinquantenaires ou sans concession ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 et R2223-23. Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Monsieur le Maire explique la procédure engagée par la commune :

Le procès-verbal de 1ère constatation de l'état d'abandon de concessions a été effectué le 10 novembre 2022 avec 29 concessions visées ; affiché à l'entrée du cimetière de la commune de février 2023 au 1er septembre 2024.

Un second état des lieux pour les mêmes concessions a été fait le 21 septembre 2024 et le procès-verbal de 2ème constatation a été affiché du 21 septembre 2024 au 20 novembre 2024.

L'ensemble de la procédure ayant été mené à son terme conformément aux dispositions réglementaires, et constatant qu'aucun descendant de ces familles ne s'est manifesté, ni n'a pu être retrouvé, à l'exception d'une concession qui a fait l'objet d'un appel d'une famille, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de 28 concessions.

**10 voix pour**

##### **2/ Acceptation du FAIR 2024 ( Fonds d'Aide à l'Investissement Rural )**

No 96-2024 : Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018 voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural modifié successivement

par délibération n°2019-089 en date du 26 septembre 2019, délibération n°2021-118 en date du 27 septembre 2021 et délibération n°2022-055 en date du 04 juillet 2022.

La commune de Saint Julien de Civry a sollicité l'obtention d'un Fonds de concours auprès de la Communauté de communes le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2024 par courrier en date du 25 juin 2024 pour son projet d'aménagement et de sauvegarde du cimetière : Remise en état de l'allée principale avec la pose de pavés pour créer un cheminement, goudronnage et engazonnement de l'entrée, décapage, sablage et peinture du portail principal et annexe, remise en état de l'épithaphe sur le portail principal et remise en état des entre tombes du carré B.

Montant total des travaux HT : 36 748.47 €

Montant du Fonds de Concours versé par la CCLGC : 3 675 €

**10 Voix pour**

### **3/ Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des compte et de la gestion de la communauté de communes Le Grand Charolais :**

No 97-2024 : La Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté a examiné les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Le Grand Charolais ainsi que la politique d'accueil du jeune enfant portant sur les exercices 2018 et suivants.

Au terme de ce contrôle, et des réponses qui ont été apportées par la Communauté de Communes, la Chambre Régionale des Comptes a notifié son rapport d'observations définitives le 22 avril 2024 au Grand Charolais.

Ce même rapport est transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux maires des communes-membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Le rapport a été présenté aux membres du conseil communautaire lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Bien que la législation ne prévoit pas de vote à l'issue du débat, il est nécessaire de formaliser une délibération pour permettre de démontrer que la présentation du rapport et la tenue du débat ont bien eu lieu.

A l'issue du débat, le conseil municipal est invité à voter pour prendre acte de la communication du rapport et de la tenue du débat.

**10 Voix pour**

### **4/ Rénovation de l'éclairage public :**

No 98-2024 : Le SYDESL a informé la commune que le calcul du chiffrage estimatif de la participation communale pour le dossier de rénovation de l'éclairage public a été calculé en fonction de l'aide du FONDS VERT qui a été accordée au SYDESL.

Les dispositions arrêtées lors du comité syndical du SYDESL permettent d'accorder une aide de 35 % du montant éligible HT à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30 % du montant total HT.

Deux devis sont présentés au conseil municipal :

- **VARIANTE 1 (EPVET 1) : le reste à charge de la commune serait de 1 700 €**

1. N° 45 et 46, luminaire fonctionnel sur support béton le long de la RD (Lieu-dit « La Gare ») remplacé par un luminaire fonctionnel type « OXANE 2 ».
2. N° 30 à 34, luminaire fonctionnel sur support béton (Poste « Les Craies ») remplacé par un luminaire fonctionnel type « OXANE 2 ».
3. N°35, luminaire fonctionnel sur façade (Poste « Les Craies ») remplacé par un luminaire fonctionnel type « OXANE 2 ».

- **VARIANTE 2 (EPVET 2) : le reste à charge de la commune serait de 2 650 €**

4. N° 45 et 46, luminaire sur support béton le long de la RD (Lieu-dit « La Gare ») remplacé par un luminaire fonctionnel type « OXANE 2 ».
5. N° 30 à 34, luminaire sur support béton (Poste « Les Craies ») remplacé par un luminaire de style 6 faces « SAINT-JEANNET en laiton vieilli verni » (Luminaire idem devant la Mairie, mais avec une technologie LED), ceux-ci seront installés sur support béton avec une crosse adaptée.
6. N°35, luminaire sur façade (Poste « Les Craies ») remplacé par un luminaire de style 6 faces « SAINT-JEANNET en laiton vieilli verni » (Luminaire idem devant la Mairie, mais avec une technologie LED), celui-ci, sera reposé sur la façade avec une crosse adaptée.

Le Sydesl travaille avec une température de couleur de 2 700°K.

Monsieur le Maire et les adjoints se sont réunis le jeudi 14 novembre et ont retenu la variante no 2 plus en harmonie avec l'existant. La réponse étant à transmettre au Sydesl avant le 15 novembre.

Après discussion, le conseil municipal valide le choix de la variante no 2 avec un reste à charge de 2 650 €.

**10 voix pour**

#### **5/ Décision modificative no 1 : assainissement :**

Cette délibération est annulée suite à une erreur de facturation du Département pour le contrôle des lagunes.

#### **6/ Chauffe-eau du salon de coiffure :**

Didier ROUX donne lecture d'une demande de Lucie du salon de coiffure de l'Hair des temps qui demande une participation financière de moitié sur le montant HT pour le remplacement du second chauffe-eau.

**10 voix pour**

#### **Divers :**

##### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-novembre :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

##### **2/ Bar restaurant Les P'tits Plats de Thomas :**

Lors du conseil municipal du 18 octobre, Monsieur le Maire avait donné lecture d'un courrier de Thomas LORTON informant de son départ des lieux au 15 mai 2025.

Dans l'hypothèse où il ne trouverait pas à céder son fonds de commerce d'ici cette date, Thomas LORTON a dressé la liste du matériel qu'il souhaite vendre avec les prix unitaires. Il fait une proposition à la commune pour l'ensemble de ce matériel pour un coût de 40 000 € HT, ou pour l'achat de la chambre froide et de la hotte pour 10 500 € HT. Le conseil étudie la proposition.

##### **3/ Cantine scolaire :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le restaurant Les P'tits plats de Thomas ne fournira plus les repas à la cantine à compter du 19 avril 2025. Il propose de faire une réunion de la commission école avec celle de Lugny les Charolles et les membres de l'association de la cantine scolaire. Celle-ci est programmée le vendredi 29 novembre à 19h00 dans la salle de restauration.

Les commissions école de Lugny et Saint Julien se déplaceront dans la commune de Gibles le vendredi 22 novembre pour rencontrer le maire Bernard Grisard qui les renseignera sur le mode de fonctionnement de leur cantine.

##### **4/ Décorations de fin d'année :**

La date des décorations de fin d'année est fixée au samedi 7 décembre à 9 h 00 à la mairie et la date de remise en état des décorations est le mercredi 4 décembre à 15 h.

##### **5/ Bulletin municipal 2024 :**

Valérie PILLOUX présente différents devis de Technyscène et IGR. Le choix du conseil se porte pour Technyscène.

##### **6/ Vœux du Maire :**

La salle Grandes Folies est réservée le samedi 4 janvier 2025 à 20 H 00.

Les listes des nouveaux habitants et des bébés sont présentées au conseil municipal.

Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres avant Noël.

##### **7/ Compte rendu de la réunion du correspondant à la Défense :**

Patrice MAILLY s'est rendu le mercredi 30 octobre à Charolles à une réunion organisée par le ministère des armées. Cette rencontre permet d'informer sur les enjeux et les problématiques de nos armées.

### **8/ Compte rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat des Eaux du Brionnais :**

Jean-Marc DURY et Armand BRIGAUD sont les représentants de la commune et Jean Marc DURY informe le conseil municipal des différents points abordés à la réunion du 24 octobre à Marcigny.

### **9/ Compte rendu du Conseil d'Ecole :**

Valérie PILLOUX et Didier ROUX se sont rendus à Lugny les Charolles le jeudi 7 novembre. 61 élèves sont scolarisés pour l'année scolaire 2024.2025.

### **10/ Devis remplacement horloge de l'Eglise :**

Monsieur le Maire présente un devis pour son remplacement : 1 170 € HT. Le conseil municipal donne son accord.

### **11/ Réhabilitation du logement au-dessus du salon de coiffure :**

Monsieur DEVERCHERE a réalisé le plan. Il est présenté au conseil municipal. L'estimation est de 72 380.05 € TTC ( la tva ne se récupère pas dans le cadre du locatif ) pour 5 lots.

Des devis seront demandés pour les 5 lots pour être présentés à la prochaine réunion de conseil municipal dans le cadre de la demande d'aide au Département « appel à projet 2025 ».

### **12/ Aire de Jeux :**

Le contrôle a été réalisé le mercredi 6 novembre par System Plus pour un montant de 234 € TTC. L'accès aux jeux est autorisé depuis le jour du contrôle.

### **13/ Chauffe-eau cabinet infirmier :**

Monsieur CLAUZEL a fait un devis de 597.50 € HT pour son remplacement. Le conseil accepte ce devis.

### **14/ Chapelle du Petit Bois : 2<sup>ème</sup> tranche :**

Valérie PILLOUX explique que la 1<sup>ère</sup> tranche est terminée et que la cagnotte est bouclée. Les montants collectés seront reversés à la commune.

Une nouvelle cagnotte sera lancée pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux.

### **15/ Totem Parachutage :**

Didier ROUX a rencontré le samedi 16 novembre Monsieur Sébastien JOLY ( président des Combattants Volontaires de la Résistance ( CVR )), Madame Marie-Claude CHUARD et Monsieur Daniel FLECHARD pour définir l'emplacement d'un totem à proximité de l'endroit où a eu lieu le parachutage enregistré officiellement. La cérémonie d'inauguration aura lieu la samedi 21 juin à 10h30.

### **Questions diverses :**

#### **1/ PLUi :**

La commission se réunit le vendredi 22 mars à 10h00 à la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

#### **2/ Radiateurs du local du Comité des Fêtes :**

Ils ont été changés et financés par le Comité des fêtes afin de réduire les coûts de consommation.

#### **3/ Cinéma en Plein Air 2025 :**

La demande a été faite pour le site de la Croix des Vignes en associant les deux communes Prizy et Saint Julien.

La séance ordinaire du jeudi 21 novembre 2024 est levée à 23 H 30.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**vendredi 13 décembre à 20h30**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Procuration : Joëlle SAMPAIX à Didier ROUX